

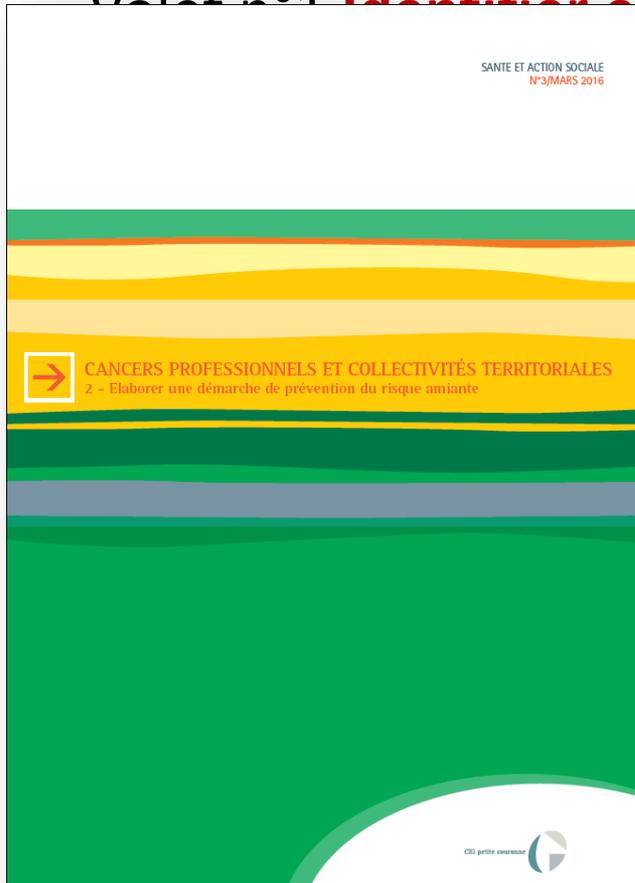
CANCERS PROFESSIONNELS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

2- Elaborer une démarche de prévention du risque amiante

Matinée réseau OPH – 12 avril 2016

Florent MARCHETTI – Ingénieur en prévention des risques professionnels

Volume n°1 **Identifier et évaluer les risques pour mieux les prévenir.**



(juin 2013)

le
on du
2014,

guide pratique permettant d'élaborer une
e **prévention du risque amiante** (expositions
ation et information,...)

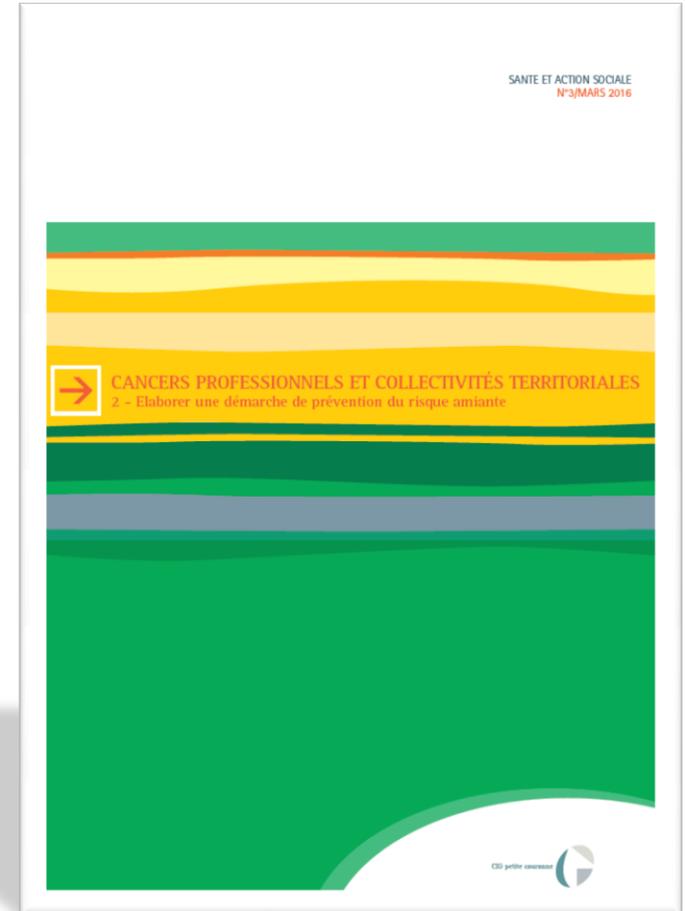


Un outil réalisé en pluridisciplinarité

Une plaquette réalisée par :

- le Dr. Emmanuelle BOURIN (chef du service de médecine préventive et médecin de prévention)
- Florent MARCHETTI, ingénieur en prévention des risques professionnels (service EIPRP)
- le service communication du CIG (mise en page par Mme GOURDIN-JUIN)

... A destination de l'ensemble des collectivités et établissements publics



Les bases...

Préalable à la démarche : **les données réglementaires**

- Réglementation française
 - Protection de la population (*code de la santé publique, arrêtés, décrets*)
 - Protection des travailleurs (*code du travail, arrêtés, décrets*)
 - Autres textes / circulaire / notes DGT / ...

Objectifs :

- Présenter une synthèse de la réglementation en vigueur pour les collectivités ;
- Présenter la refonte des textes depuis 2011 : formation, mesures collectives, protections individuelles, repérages, modes opératoires, SS3 & SS4, etc.
- Poser les bases de la démarche de prévention du risque amiante ;
- Rappel pour les décideurs des CT et établissements ;



1^{ère} étape : les repérages

1.1 – les repérages obligatoires

- Différents types de matériaux à repérer (listes A, B et/ou C) ;
- En fonction du type de bâtiment et de locaux (locaux de travail, logement privatif, parties communes, etc.) ;
- En fonction du type d'activité (de bureau, entretien/maintenance, réhabilitation/travaux/démolition) ;

1.2 – l'évaluation de la qualité des documents établis

- Que doivent comporter ces documents ? ;
- Quel contenu avec quel niveau de détail ? (*mission EIPRP – évaluation de la qualité des DTA et des modes opératoires*) ;

1.3 – La communication

- A qui ces documents doivent-ils être communiqués ? ;
- Comment ? ;

2nde étape : identification des expositions

2.1 – Identification des matériaux contenant de l'amiante

- Quels matériaux (liste non exhaustive) ? ;
- rubrique « où trouve-t-on de l'amiante ? » ;

2.2 – Identification des activités exposant à l'amiante

- Quels sont les métiers et activités susceptibles d'exposer les agents aux MCA ? ;
- rubrique « exposition à l'amiante en collectivité territoriale »

| Où trouve-t-on de l'amiante ? | | |
|---|--|--------|
| <p><i>Attention, cette liste non exhaustive a pour but d'alerter les agents des collectivités sur la présence de matériaux amiantés en l'absence d'OTA établi. Vous pouvez retrouver la liste complète au sein de la norme NF X46-020</i></p> <p><i>Vous pouvez également vous rapprocher des DIRECCTE ou CARSA/CRAMIF afin de consulter des éventuelles photographies de ces matériaux</i></p> <p><i>Cette liste ne se substitue pas aux obligations de repérage obligatoire (Code de la Santé Publique). Cette liste ne se substitue pas à l'expérience de l'opérateur (identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante)</i></p> | | |
| Éléments du bâti (à partir de la norme NF X46-020) | Éléments du bâti (à partir de la norme NF X46-020) | Photos |
| Toiture, terrasse et étanchéité | Ardoises et plaques en fibrociment Élément d'étanchéité bitumineux pour toiture Canalisations, conduites et gouttières en fibrociment | |
| Murs extérieurs | Badages sur murs extérieurs Enduits projetés, joints et colles Appuis et contours de fenêtres | |
| Murs intérieurs | Flocages et enduits avec fonction coupe feu Cloisons intérieures légères ou préfabriquées en fibrociment Peintures et enduits avec fonction coupe feu | |
| Plafonds et faux plafonds | Panneaux et plaques de faux-plafond Flocages Joints de dilatations et tresses Peintures et enduits avec fonction coupe feu | |
| Planchers | Revêtements de sols et sols sportifs (dalles, moquettes, planchers) Jointures (colles, étanchéité de couvélage, sous-couches noires) Nes de marches Chape en amiante ciment | LIEN |
| Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs | Conduits de fluides en fibrociment Câbles électriques isolants (souvent orange) Conduites de vide ordures | |
| Ascenseurs et monte-charge | Freins (en machinerie) Portes et cloisons palières Joints et autres éléments de machinerie Calfoutements entrées murs et planchers | |
| Équipements divers | Joints, tresses, isolants, peintres, etc. dans chaudières, radiateurs, groupes électrogènes et aérothermes | |
| Voies et réseaux divers | Conduits et canalisation fibrociment Bitumes (couches et sous-couches) | |

Mesures générales de prévention pour des opérations d'entretien / maintenance (uniquement en sous-section 4)

| | |
|---|---|
| Mesures communes à toutes les activités (non exhaustif) | <ol style="list-style-type: none"> Réalisation des repérages obligatoires en vue de constituer le Dossier Technique Amiante (et/ou DAPP, DAT) Communication des résultats aux agents réalisant des travaux, CHSCT, Médecin de prévention, propriétaire Mise à disposition des DTA/fiches récapitulatives et définir les modalités de consultations des documents Établissement des modes opératoires sans toucher au MCA ou formation sous-section 4 Estimation ou évaluation du niveau d'empoisièrement soit par consultation de base de données soit mesurages sur chantier En fonction des résultats des mesures : <ul style="list-style-type: none"> choix des mesures de protection collective et des EPI Dans la mesure du possible : <ul style="list-style-type: none"> rester sous le 1^{er} niveau d'empoisièrement éviter toute intervention sur des matériaux identifiés comme contenant de l'amiante éviter toute intervention dans un local contenant de l'amiante liste A et/ou des matériaux (considérés comme) dégradés éviter toute intervention dans un local n'ayant pas été intégré lors du repérage et dans lequel des doutes persistent utiliser des outils à faible vitesse de rotation en cas de découpe ou perçement utilisation de contenants à déchets amiantés normés <p>D'une manière générale : éviter toute intervention destructrice sur des bâtiments dont le permis de construire a été déposé avant le 01 07 97</p> |
| | <p>Les mesures et choix des équipements ci-dessous sont adapter en fonction des niveaux d'empoisièrement mesurés (3 niveaux, voir point 3.3)</p> <p>Mesures (de protection) collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> Protection des surfaces ou isolement de la zone + protection des équipements si non décontaminables Aspiration des poussières à l'aide d'un aspirateur Très Haute Efficacité (THE) / aspiration asservie à l'outillage manuel ou électroportatif Si isolement de la zone, mise en place d'extracteurs THE avec rejet de l'air vers l'extérieur avec mise en dépression Systématiquement travailler à l'humide (brumisation, humidification des matériaux) et utilisation possible de tensioactif / surfactant <p>EPI (Facteurs de Protection Assignée - FPA croissants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Demi-masque filtrant FFP3 / demi-masque avec filtre P3 / masque complet P3 Appareil filtrant à ventilation assistée avec demi-masque (TM2 P) Appareil filtrant à ventilation assistée avec cagoule ou casque (TH3 P) Appareil filtrant à ventilation assistée avec masque complet (TM3 P) Appareil isolant à aduction d'air à débit continu (4A/4B) Tenue étanche ventilée - vêtement ventilé/pressurisé (classe 1 à 5) |

Présentation par métier

Expositions > actives > toutes les expositions résultent des interventions sur des appareils ou des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante (travaux de sous-section 4, art. R. 4412-144 à 148) hors travaux de retrait ou de réhabilitation

ATTENTION : les rubriques « phases d'activités » + « expositions aux fibres » et « mesures de prévention » présentent des exemples uniquement, le but n'étant pas l'exhaustivité mais de comprendre la logique de prévention par rapport aux différentes expositions

Les distinctions sous-section 3 et sous-section 4 ont été précisées par la DGI.

Vous trouverez une synthèse des modifications en page 28

| Filières | Métiers | Phases d'activités | Circonstances d'expositions potentielles aux fibres d'amiante | Mesures immédiates/spécifiques de prévention spécifiques (hors part des EPI et formation) |
|-----------|------------------------|--|---|--|
| Tertiaire | PloMBER / chauffagiste | Entretien et remplacement de matériel (chaudière, ballon d'eau chaude) et de matériaux (bois, ferrerie, etc.), intervention sur tuyauterie, petites réparations, démontage et entretien de matériel, etc. | Manipulation de calorifuge, de flocage ou de faux plafond pour accès aux travaux, joints amiantés dans les vieilles chaudières (brûleur, porte, brûleur, vanne), pontage dans MCA, pose de canalisation, remplacement d'un ballon d'eau chaude. | - Choix du cheminement des fixations / tuyaux à réaliser hors MCA (consulter DTA) - Si équipement obsolète contenant de l'amiante, éviter le démontage (en cas de doute) et se référer au fabricant. Si possible, supprimer l'équipement sans le démonter. - Si techniquement possible, changement de local si remplacement total du matériel (ou démantèlement avant changement) |
| | Electricien | Travaux de fils sur des chemins de câbles, passage de câbles, perçement et découpe de parois, remplacemets de matériel (boîtier électrique, câbles électriques avec tresse à nu, découpe de fil, changement de luminaires encastrés, ouvertures et accès faux plafonds, accès et déplacements dans des locaux grillés) | Activités de ponçage de peintures guttées/taçage. Remplacement ou autres, déplacement de matériel pour travaux de peintures traitées (fait sur du MCA), déplacement de MCA, etc. A perçage dans des MCA, etc. | - Éviter toute intervention de déplacement de matériel fixé sur des MCA - Éviter toute opération d'abrasion (rependre par-fois si possible) - En cas de changement de câbles, éviter de les décrocher/arracher, si techniquement possible, remplacer ces câbles par d'autres en réalisant une dérivation (fixer les nouveaux câbles ailleurs en laissant les anciens en place, hors tension) |
| Maçon | Maçon | Intervention sur des bâtiments anciens, petits travaux destructifs, démolition de parois, perçement, découpe de matériaux, dépose de revêtement de sol (avec ou sans remplacemets), dépose de faux plafond (avec ou sans remplacement, rénovation etc.) | Portage manuel ou mécanique de peintures ou de revêtements contenant de l'amiante, dépose de dalles de faux-plafond, réflexion d'un mur contenant de l'amiante, découlement de balise avec ou sans joint amiante, remplacemets ou manipulation de canalisation en fibrociment, etc. | - Ne jamais intervenir sur les matériaux contenant de l'amiante, activités trop émissives sur des opérations de découpe, de grattage, d'arrachage et de démolition (importance de consultation systématique des DTA avant travaux) |
| | | Entretien et remplacement des pièces comme garnitures de freins, alternateurs, entrainages, démarreurs, joints divers bitumineux de pare-brise, de culasse, etc., utilisation de la soufflette | Expositions plus rares sur les garnitures de frein (parties VII), et poids lourds avant 1989 > expositions peu probables. | - Vérifier l'année de fabrication du véhicule (modèle) et du dernier entretien réalisé en cas de doute (pour les véhicules qui n'auraient pas roulé depuis plusieurs années) |

3^{ème} étape : Mise en œuvre de la prévention

3.1 – Mise en œuvre de la prévention

- Mise en œuvre de la prévention au sens du Code du Travail (modes opératoires, MPC, EPI, etc.) + arrêtés d'application ;
- Respect des principes généraux de prévention ;
 - Supprimer les travaux destructifs ;
 - Modes opératoires différents ;
 - Etc. ;

3.2 – Modes opératoires

- En cas d'opérations émissives : établissement des modes opératoires pour avis et consultation (MP, CARSAT, CRAMIF, préfecture) ;

3.3 – Dispositif de formation obligatoire

- En fonction du type d'activité (sous-section 3 ou 4) ;
- Quel type de formations ? Par qui ? Quel référentiel ? Etc. ;

3.4 – Choix des mesures de protection collective

- En fonction du type de travaux réalisés ;
- En fonction du niveau d'empoussièrement mesuré ou évalué ;

3.5 – Choix des EPI

- En fonction du type de travaux réalisés ;
- En fonction du mode opératoire (outillage, activité, etc.) ;
- En fonction du niveau d'empoussièrement mesuré ou évalué ;

3.6 – Gestion des déchets

- MPC, EPI, gravats, outils, etc. ;
- Etablissement des BSDA ;
- Collectivité propriétaire de ses déchets ;

4^{ème} étape : suivi des expositions

4.1 – Suivi des expositions durant l'activité

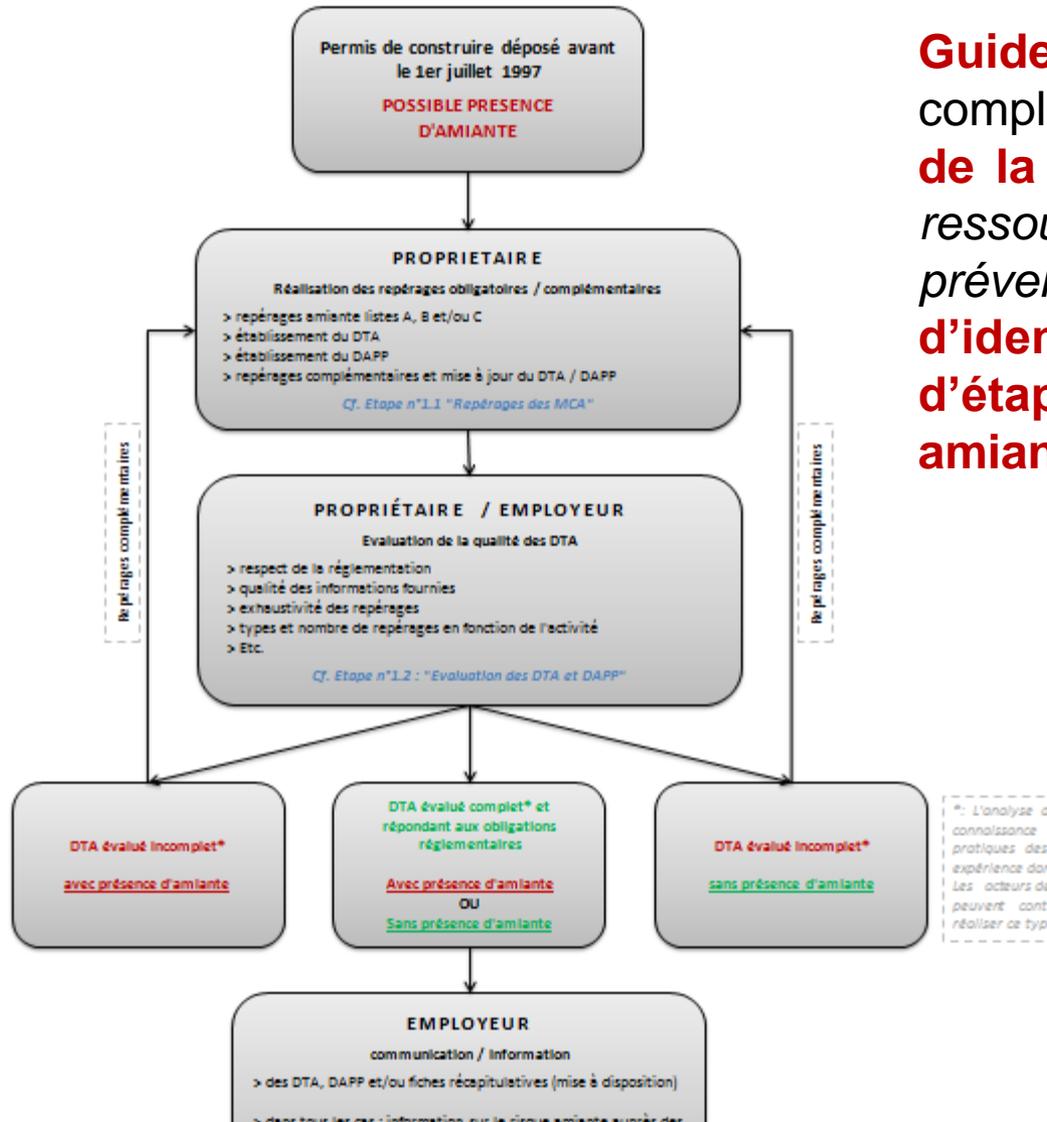
- Notice de poste ;
- Fiche d'exposition ;
- Fiche pénibilité ;
- Suivi des niveaux d'exposition ;
- Suivi médical renforcé ;

4.2 – Suivi après cessation de l'activité

- Suivi post professionnel ;

Récapitulatif de la démarche

Guide synthétique mais néanmoins complet **permettant à chaque acteur de la prévention** (*direction générale, ressources humaines, médecins de prévention, préventeurs, agents,...*) **d'identifier les différents points d'étape de la prévention du risque amiante.**



De nombreux outils pratiques à disposition dans la plaquette : tableau des expositions, l'amiante au sein des infrastructures, logigramme, etc.

Plus-value de l'outil

- **Analyse complète de la réglementation** et intégration au sein des différentes étapes de la démarche de prévention ;
- **Présentation** visuelle et pratique **des zones à risque** au sein des bâtiments ;
- **Tableau** d'exposition **regroupant les métiers** et phases d'activité avec exposition potentielle et présentant des **démarches de prévention ciblées** ;
- **Logigramme** de la démarche de prévention;
- **Un annuaire des ressources complémentaires** regroupant les principaux outils **INRS, CRAMIF, Prévention BTP,...**

Des ressources complémentaires



En conclusion de ce guide : une sélection d'outils de prévention du risque amiante venant compléter ou préciser les données présentées auparavant :

- Des fiches récapitulatives techniques ;
- Les différentes ED de l'INRS ;
- Des sites spécialisés ;
- Base de données sur les expositions professionnelles aux fibres amiante ;
- Fiches FAS et FAR de la CRAMIF ;
- Un annuaire de diagnostiqueurs ;
- Des dossiers spécifiques ;
- Etc.

► Ressources complémentaires

► SITES GENERALISTES / REVUES COMPLETES (technique, réglementation, avis...)

- Travailler Mieux – dossier complet amiante : <http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques/amiante/>
- PréventionBTP – dossier amiante : <http://www.preventionbtp.fr/Documentation/Dossiers-prevention/Le-risque-amiante>
- Amiante réponse d'expert, site d'information sur le dispositif de formation obligatoire : <http://www.amiantereponseexpert.fr>
- Site de prévention du risque amiante de l'INRS : <http://www.amiante.inrs.fr>

► DOCUMENTATION METIERS / ACTIVITES

- Fiches métiers INRS (ED 4272 à 4280) : <http://www.inrs.fr>
- Fiches métiers CRAMIF : <http://www.cramif.fr/risques-professionnels/documentations-risques-professionnels.asp>
- Fiches d'Aide au Repérage, liste complète – FAR (INRS) : <http://www.inrs.fr/accueil/header/actualites/nouvelles-far-fas.html>
- Fiches d'Aide à la Substitution – FAS (INRS) : <http://www.inrs.fr/accueil/header/actualites/nouvelles-far-fas.html>

► DOCUMENTATION TECHNIQUE

- Fiche toxicologie amiante (INRS) : <http://www.inrs.fr/accueil/dms/inrs/FicheToxicologie/TI-FI-145/ft145.pdf>
- Documents de prévention amiante (INRS) non exhaustif : <http://www.inrs.fr/header/recherche.html?queryStr=amiante&rechercher=OK>
 - ED 6005 INRS : situations de travail exposant à l'amiante
 - ED 6091 INRS : Travaux de retrait ou d'encapsulation, guide de prévention
 - ED 987 INRS : Avec l'amiante ne pariez pas, protégez-vous !
 - ED 809 INRS : Exposition à l'amiante dans les travaux d'entretien et de maintenance
 - ED 6028 INRS : Exposition à l'amiante lors du traitement des déchets
 - ED 6106 INRS : Les appareils de protection respiratoire, choix et utilisation
 - Etc.

► AUTRE

- Annuaire des diagnostiqueurs immobilier certifiés : <http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>
- Entreprises certifiées procédant au retrait ou à l'encapsulation de l'amiante :
 - <http://www.boutique-certification.afnor.org/certification/traitement-de-l-amiante> (AFNOR)
 - <http://www.global-conseil.fr/fr/produits-et-services.html?pd=88> (GLOBAL)
 - <http://www.qualibat.com/Views/EntreprisesRecherche.aspx#results> (QUALIBAT)

Plaquette de prévention des cancers professionnels et collectivités territoriales (CIG petite couronne) : <http://www.cig929394.fr/actualite/20130610/cancers-professionnels-collectivites-territoriales-2e-edition>

Base de données Ev@lutil (FCR, Amiante et particules nanométriques) : [https://ssl2.isped.u-bordeaux2.fr/eva_003/\[S\(pfeibcdjnr2hxpaysnec0j\)\]/Accueil.aspx](https://ssl2.isped.u-bordeaux2.fr/eva_003/[S(pfeibcdjnr2hxpaysnec0j)]/Accueil.aspx)
Scol@miante, base de données de mesurages sur chantiers amiante SS3 & SS4 : <http://scolamiante.inrs.fr/amiante/>

Développement de nouvelles missions

- Développement d'**axes de travail** pour la **surveillance médicale renforcée** et les actions sur le milieu professionnel des **médecins de prévention** ;
- **Spécialisation** de certaines missions des ingénieurs conseil et ACFI **pour les missions de conseil et d'inspection** sur le thème de l'amiante :
 - Evaluation de la qualité des DTA (document interne au service + plaquette amiante) ;
 - Missions d'inspection d'activité ou bâtiment sur la thématique de l'amiante en collaboration avec le médecin de prévention ;
 - Formation / sensibilisation en fonction des activités / travaux
 - Aide à la définition des modes opératoires
 - Etc.